

LA COLMIANE

PRINTEMPS

2018

Dossier à l'usage des enseignants partant en classe de découverte

ECOLE DEPARTEMENTALE
DE NEIGE ET D'ALTITUDE

Etablissement public
ACADEMIE DE NICE



06420 - LA COLMIANE-VALDEBLORE

☎ 04.93.02.83.42

Fax. 04.93.02.86.15

Cher(e)s collègues,

Votre candidature a été retenue pour un séjour printemps à l'école Départementale de neige et d'altitude de la Colmiane. Vous trouverez ci-dessous le détail de l'organisation que nous vous proposons afin de vous aider à préparer votre séjour à la montagne.

Le Département propose à partir de la rentrée 2016 des séjours de 5 jours. La priorité sera donnée aux activités de découverte, et ce, dès le lundi d'arrivée. (voir tableau ci-joint à la fin du dossier).

Il me semble essentiel de vous rencontrer lors de la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 4 OCTOBRE** à 14h au bâtiment Estérel Conseil Départemental (CADAM) Nice.

Les séjours proposent aux enfants de vivre un enseignement en rapport avec le projet pédagogique initial qui s'organise autour de cinq pôles essentiels :

- **L'enfant acteur citoyen** (vie en collectivité, respect des règles, de soi, des autres, de l'environnement et du patrimoine, développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité et de la socialisation).
- **Initiation aux sports de montagne** (randonnée, course d'orientation, vélo, raquettes).
- **La découverte environnementale** (observation de la faune et de la flore, la géologie, lecture de paysage, observation, description...)
- **La rencontre avec le milieu rural** (l'histoire, l'architecture, les métiers).
- **Sensibilisation** à l'écocitoyenneté, **rencontre avec les abeilles**.

Nous sommes toujours disposés à répondre à vos questions concernant le déroulement pédagogique du séjour et l'organisation de la vie quotidienne en composant le **04.93.02.83.42**.

(Attention : **fermeture de l'école du 22/08 au 23/09 et du 04/10 au 29/10/2017**).

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter un fructueux séjour à la Colmiane.

Restant à votre disposition.

LE DIRECTEUR

Thierry DECHAUD

FICHE DE PRESENTATION

Numéro établissement EDUCATION NATIONALE: **N° 00650106**

Situation

Commune de Valdeblore
75 km au nord de Nice
8 kms de La Bolline- Valdeblore
8 km de Saint-Martin Vésubie

Schéma de Transport

Autoroute A8 –
RM 202 – Boulevard du Mercantour
RM. 2205 – Vallée de la Tinée
RM. 2565 – Route vers La Colmiane
L'école se trouve au Col Saint-Martin (station de la Colmiane)
Prendre la route de la Via Ferrata

Le bâtiment comprend principalement :

- 4 salles de classe
- 1 salle à manger enfants
- 1 salle à manger adultes
- 1 infirmerie
- des chambres de 4 à 13 lits
- 1 salle polyvalente
- 1 centre d'alimentation (cuisine, plonge, économat)
- 1 lingerie-buanderie
- 3 bureaux de direction
- 1 bibliothèque
- 1 centre de documentation
- 1 salon enseignants/personnel
- 1 chausserie

Le personnel de l'école comprend :

- 1 équipe de direction (1 directeur; 1 adjointe Gestionnaire; 1 adjointe pédagogique)
- 1 assistante administrative.
- 1 gardien-Chauffeur-Factotum
- 1 chauffeur
- 2 assistantes sanitaires
- Une équipe de 16 personnes des services divers : cuisine – lingerie – entretien et service de table.
- **1 équipe de 11 animateurs tous diplômés du BAFA ou équivalence, avec chaque année un agrément de monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'encadrement de la vie quotidienne, des animations socioculturelles ainsi que pour les jeux et promenades sur sentiers balisés et reconnus.**

Renseignements divers :

- 2 médecins exercent dans la commune et peuvent intervenir dans l'établissement.

L'équipement de l'école comprend :

- DVD (1 par classe)
- équipement informatique (**3 PC par classe**)
- matériel sonore d'animation
- des vélos enfants (cycle III)
- du matériel pour activités sportives diverses
- 1 bus de 47 places pour les déplacements
- 1 bibliothèque adultes et enfants
- 1 centre de documentation
- 1 vidéo projecteur

Dans les salles d'animation, les enfants disposent de :

- livres de bibliothèque
- jeux de société
- jeux d'intérieur
- matériel pour activités manuelles

Des documents pédagogiques sont accessibles dans l'école pour toutes les activités et concernent :

- l'étude de la forêt (documentation importante)
- la faune et la flore de la montagne
- le ski
- le Parc National du Mercantour
- la montagne
- l'eau
- les avalanches
- le Val de Blore et les alentours.
- le développement durable
- le loup

Les animateurs peuvent compléter l'action des enseignants.

A LIRE ATTENTIVEMENT

INFORMATIONS AUX ENSEIGNANTS

A - PREPARATION DU SEJOUR

• Réunion avec les parents – Lors de votre réunion avec les parents, je vous invite à vous servir de la fiche « parents » et de la fiche « présentation de l'école » afin d'informer et de rassurer ces derniers.

1 – Obligations de l'enseignant :

• Nous faire parvenir directement à l'école 5 semaines avant votre arrivée les dossiers du Conseil Départemental comprenant :

- votre projet pédagogique
- la fiche d'inscription: à saisir directement sur le portail dédié.
- La fiche médicale (expédiée par le CDO6) accompagnée des certificats médicaux, traitements en cours, P.A.I., attestations CPAM et CMU à jour, ainsi que les attestations d'assurances.

Afin d'éviter des retards ou pertes dans les envois, tous les documents ci-dessus sont à envoyer en même temps au secrétariat de l'école.

2 – Transports et organisation des bus :

Le coût du transport en bus de vos élèves entre votre école et l'École des neiges **n'est plus compris dans le tarif de pension.** Nous vous laissons donc le choix :

a/ d'organiser vous-même ce transport

- ➔ depuis votre école le lundi (arrivée impérative à la Colmiane entre 11h00 et 11h30),
- ➔ et de la Colmiane vers votre école d'origine le vendredi (départ de la montagne à 13h30).

ou bien

b/ de nous confier cette tâche moyennant une somme forfaitaire, **par classe**, de **500,00 €** **l'aller/retour** qui apparaîtra sur votre facture et sera à régler en même temps que le séjour des élèves par chèques distincts.

Les renseignements que vous aurez saisis sur l'application informatique dédiée nous seront indispensables à la commande du bus et au regroupement éventuel de 2 classes dans le même autocar.

Vous devrez me faire part de votre choix de transport **2 mois au moins avant le début de votre séjour.**

- Taux d'encadrement : 1 adulte pour 10 élèves. A la charge de l'enseignant.

La réglementation *Éducation Nationale* vous impose un certain taux d'encadrement lors du transport d'élèves en bus. Vous devrez donc prévoir, selon l'effectif de votre classe, 1 ou 2 accompagnateurs pour l'aller et pour le retour. Choisissez-les bien car ils ne voyageront pas en « touristes », ils ont un rôle important à jouer avec vous sur le plan de la sécurité.

En effet, tout comme vous :

- ils doivent vérifier le bouclage des ceintures de sécurité,
- ils doivent se positionner sur des sièges proches des issues avant et arrière pour se tenir prêts à la sortie des enfants,
- ils doivent savoir quoi faire ...
 - o en cas de halte en cours de route si les élèves doivent sortir du bus,
 - o en cas d'accident ou d'incendie (évacuation et mise en sécurité des élèves).
- ils doivent savoir manipuler les commandes manuelles d'ouverture des portes de l'intérieur et de l'extérieur.

3 – Pharmacie :

L'école de Neige dispose d'une pharmacie réservée aux enfants. Pensez à vous munir de votre pharmacie adulte (smecta, paracétamol etc...)

En cas d'emprunt de médicaments, merci de bien vouloir les remplacer.

4 – Fournitures scolaires et documentation :

- Il vous appartient d'apporter le matériel et les fournitures qui vous seront nécessaires pour les activités scolaires (papier, livres, cahiers, craies, peinture, colle, ciseaux.....)
- Il vous sera possible d'effectuer des tirages de photocopies sur place. Merci de nous fournir une ramette de papier A4.
- Vous pouvez utiliser en plus de votre matériel, les documents qui sont disponibles dans la salle de documentation (proximité classes).
- Photos de votre séjour : Prévoir votre appareil photo numérique et une clé USB.

B – LE SEJOUR

1 – Le jour d'arrivée

- Le badge : Il serait agréable et utile que chaque enfant ait confectionné un badge indiquant son prénom, cela faciliterait sa reconnaissance par le personnel de l'école, et son intégration au sein de la collectivité.

- Les chaussons : Placer une paire de chaussons dans le cartable ou sac à dos des élèves afin de les avoir disponibles dès leur arrivée.

- Les médicaments : Merci de rassembler l'ensemble des médicaments et ordonnances dans un sac afin de les remettre à l'infirmerie.

- L'organisation : Lorsque le car arrive, les enfants sont pris en charge par les animateurs. Ils ne prennent que leur cartable (pas obligatoire pour si peu de temps de classe) ou sac à dos (obligatoire). Les sacs de voyage seront montés par le personnel de l'école. Pendant qu'un animateur présente l'école et son fonctionnement à la classe, l'enseignant s'installe dans sa chambre. Dès la fin de son installation il rejoint ses élèves et relaie les animateurs qui en avaient la charge. Les enfants sont installés (Sac de voyage, lit, salle de bain, chausserie...) par les animateurs.

L'installation d'une classe prend environ une heure.

On prend alors l'horaire normal de la vie quotidienne (voir fiche ci-jointe).

En veillée du soir les animateurs interviendront sur les règles de vie de l'école.

- Visite de l'assistante sanitaire : Lors de votre journée d'arrivée, l'assistante sanitaire passera dans votre classe afin de rencontrer les enfants, de les informer en quelques mots sur le fonctionnement de l'infirmerie, et dispenser quelques conseils pour réussir au mieux le séjour « vie à la montagne ».

2 – Les autres jours

- La communication avec l'extérieur : Aucun parent, sauf urgence, ne pourra joindre son enfant au standard EDN.

Cependant, l'école met à disposition:

une adresse e-mail : Un PC avec adresse e-mail est à votre disposition dans votre salle de classe : c1@cq06.fr ou c2@cq06.fr ou c3@cq06.fr ou c4@cq06.fr

Le téléphone portable des enfants : Demeure vivement déconseillé et reste interdit dans les chambres et sur les lieux d'activités. L'enseignant aura à charge la gestion du téléphone portable des enfants.

Le courrier : à utiliser de façon privilégiée et sans modération (**enveloppes timbrées à prévoir par les parents**). Attention séjour très court !!!

- **Les sorties et la sécurité : Un ou deux animateurs vous accompagneront sur les sorties (visite du village, randonnée). Ils seront munis d'une trousse à pharmacie et d'une radio de montagne. L'école sera toujours en relation avec les groupes qui sortent.**

- Tous les soirs : Vers 18h 45, les enseignants veilleront au rangement de leur matériel de classe et mettront les chaises sur les tables afin de faciliter le nettoyage des classes. A 18h 45 l'enseignant accompagnera les enfants aux toilettes (classes 1 et 2 à toilettes niveau des classes et classes 3 et 4 à toilettes niveau réfectoire) puis au réfectoire pour le repas à 19h 00.

- Le calendrier pédagogique : Etabli en fonction :
 - du niveau de la classe
 - du projet pédagogique
 - du lieu présentant le plus d'intérêt à l'époque concernée
 - du rythme de l'enfant
 - de la durée du séjour
 - de la disponibilité des intervenants extérieurs
 - de la possibilité de rotation du bus
 - des disponibilités budgétaires

Il sera difficile d'ajouter pendant le séjour des activités qui nécessitent des moyens financiers et des transports supplémentaires.

- Les extras :

Argent de poche (facultatif) : Je vous conseille 20 euros maximum par enfant. La gestion de l'argent sera à la charge des enseignants.

3 – Le jour de départ

Le repas est prévu à 11h 45. Le départ a lieu de La Colmiane à 13h 30 pour tous les séjours.

4 – Encadrement des activités

- REGLEMENTATION : Les textes officiels du Ministère de l'Education Nationale qui régissent l'encadrement des activités organisées au cours des sorties scolaires avec nuitées, notamment en ce qui concerne le taux d'encadrement et la qualité des intervenants, sont contenus dans la circulaire n° 99.136 du 21/09/99 parue au B.O hors série n° 7 du 23/9/99 légèrement modifiée par la circulaire 2005.001 du 05 janvier 2005.

5 – Le paiement du séjour

• REGLEMENT DU SEJOUR

Le règlement du séjour se fait en fin de séjour.

Chèque bancaire à l'ordre du « Régisseur du service EDNAM ».

Si votre mairie participe aux frais de pension des élèves (11,50 € / jour / élève), vous nous fournirez son engagement financier signé par le Maire et vous ne réglerez par chèque que la quote-part des familles (15 € / jour / élève) et éventuellement le coût du transport. En revanche, toute « participation mairie » non assumée par celle-ci viendra en supplément de la « part des familles » que vous aurez à régler.

Exemple de règlement pour une classe de 24 élèves si la mairie participe :

	(Pensions15 €x 5 x 24 = 1 800,00 €
Classe	(<u>Transport</u> 500,00 €
	(Total2 300,00 €
Mairie	(Participation 11,50 €x 5 x 24 = 1 380,00 €

Exemple de règlement pour une classe de 24 élèves si la mairie ne participe pas :

	(Pensions15 €x 5 x 24 = 1 800,00 €
Classe	(Part mairie11,50 €x 5 x 24 = 1 380,00 €
	(<u>Transport</u> : 500,00 €
	(Total 3 680,00 €

BOURSE DEPARTEMENTALE il est recommandé de faire les démarches nécessaires très tôt (1 mois) avant de partir en classe de découverte ou de neige, auprès de Mme TAVERNIER - Conseil Départemental - 04.97.18.63.18. **Toute demande tardive après votre départ ne sera pas acceptée.**
Attention : Le taux d'optention des bourses Départementale ne s'applique pas à la part Communale.

TARIFS SEJOURS

2017

AUTOMNE

Prix journée	Plein tarif 5 jours	Bourse 40 %	Bourse 60 %
<u>15 €</u>	75	45	30

PART COMMUNALE fixe : 11,50 euros / jour

PROJET PEDAGOGIQUE

Préambule :

Inspiré du projet éducatif du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, ce projet pédagogique a pour ambition de « donner du sens » à la mission de l'ensemble des agents travaillant à l'école de neige et d'altitude. Il sera une base de travail définissant les objectifs à atteindre avec les différentes classes transplantées accueillies tout au long de l'année dans l'établissement.

Ce projet pédagogique de l'école de neige et d'altitude devra être en corrélation avec celui des enseignants ; dans le cas où les objectifs seraient différents, un commun accord devra être acté par les deux parties avant le début du séjour.

Le fil conducteur de l'ensemble des objectifs généraux sera basé sur la notion de respect.

A - Objectifs généraux

Chacun aura pour mission de favoriser le développement d'un climat affectif sécurisant, en étant à l'écoute, en observant, en étant disponible et toujours dans une relation d'aide favorisée. Ainsi nous développerons en collaboration avec l'équipe enseignante, tout en respectant le rythme scolaire, les objectifs suivants :

- 1 – Sensibilisation à une expérience de vie en collectivité.(Respect des règles, de soi, des autres, de l'environnement et du patrimoine, développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité et de la socialisation)
- 2 – Découverte du milieu rural : l'architecture des villages, l'histoires, les métiers.
- 3 – Initiation aux sports de montagne et sports traditionnels (Randonnée, course d'orientation, Vélo, raquettes..)
- 4 – Découverte du milieu montagnard : faune, flore, géologie, lecture de paysage, maîtrise du langage, observation, prise de note, analyse et synthèse, représentation graphique)
- 5 – Sensibilisation à l'Eco-citoyenneté.

B – Objectifs opérationnels

- 1 – Favoriser l'intégration de l'enfant dans un nouvel environnement.
- 2 – Développer la cohérence au sein de la relation enfant/animateur/agent technique/enseignant.
- 3 – Sensibiliser l'enfant à l'équilibre alimentaire adapté au contexte local.
- 4 – Accompagnement de l'enfant vers l'autonomie, découverte de son corps et de ses capacités physiques et morales.
- 5 – Découverte des richesses locales tout en favorisant la prise de conscience de préservation de l'équilibre naturel.

C – Les moyens :

Ils devront être adaptés suivant la saison, les conditions climatiques et l'âge des enfants.

1. - Sensibilisation à une expérience de vie en collectivité
 - une structure adaptée à l'enfance
 - un règlement intérieur
 - une équipe d'animation de 12 agents diplômés
 - une équipe technique (cuisinier, agents d'entretien, lingères, chauffeurs etc...)
 - un local infirmerie avec 2 assistantes sanitaires
 - un projet pédagogique

2. - Découverte du milieu rural : villages, histoire, métiers

Villages, histoire, géographie, légendes, architecture, vie d'autrefois...)

- ✓ Saint-Dalmas-Valdeblore : village fortifié médiéval situé à 1300 mètres d'altitude, il est édifié à l'emplacement d'une ancienne station romaine, il prend de l'importance à partir du IXème siècle avec la construction d'un important prieuré (habitat, moyen-âge, légendes sur le Valdeblore). CP – CM.
- ✓ La Roche : situé à 1100 mètres d'altitude, hameau fondé au XIIIème siècle pour utiliser les possibilités hydrauliques du site (moulins, forges...). Les maisons sont adossées à une barre rocheuse pour capter au mieux la chaleur (habitat, géologie). CP – CM.
- ✓ La Bolline : situé à 1000 mètres d'altitude, hameau fondé au XIVème siècle pour exploiter les riches terres agricoles de la moyenne Tinée (véritable grenier du Val). CP – CM.
- ✓ Saint-Martin-Vésubie : au confluent des vallées du Boréon et de la Madone de Fenestre située sur l'ancienne route du sel, cette station climatique située à 975 mètres d'altitude est un important centre d'alpinisme au milieu de 3600 hectares de forêts. CP – CM.

3 – Initiation aux sports de montagne et sports traditionnels

- ✓ sports collectifs
- ✓ randonnées raquettes
- ✓ Vélo (cycle 3)
- ✓ randonnées pédestres
- ✓ Courses d'orientation
- ✓ base-ball
- ✓ crosses québécoises
- ✓ sports d'équilibre

4 – Découverte du milieu montagnard : faune, flore, géologie

Les promenades et randonnées

Les villages accessibles à pied à partir de l'école. CP - CM

- ✓ Saint-Dalmas
- ✓ La Roche (retour en bus)
- ✓ La Bolline (retour en bus)
- ✓ Saint-Martin-Vésubie (retour en bus)

Les promenades à partir de l'école

- ✓ le tour du Suc, le lac, la Combe. Cycles 2 et 3.
- ✓ le pic de La Colmiane. Cycles 2 et 3.
- ✓ le Conquet. Cycle 3.
- ✓ la Croix d'Anduebis CE – CM
- ✓ le Bois noir (retour en bus) CP - CM

Les promenades dans le Valdeblore nécessitant un transport aller-retour– CP - CM

- ✓ La Roche → La Bolline
- ✓ la Chapelle Saint-Donat
- ✓ le col de Séréna

Les randonnées à la journée

- ✓ Boréon : le Cavalet – (GSM-CM)
- ✓ Boréon (GSM-CM)
- ✓ Rimplas → La Bolline
- ✓ Valdeblore → Venanson
- ✓ Baus de la Fréma-les vacheries d'Anduebis CM

Le parc national du Mercantour

- ✓ les différents parcs : rôles et organisation
- ✓ le parc national du Mercantour : histoire, réglementation, protection
- ✓ les particularités du parc national du Mercantour : faune, flore, hommes, paysages

La faune

- ✓ Les ongulés
- ✓ les carnivores
- ✓ L'avifaune
- ✓ Les rapaces et les charognards
- ✓ Les petits mammifères
- ✓ Les traces et empreintes dans la neige autour de l'école
- ✓ Le loup (**Visite du centre Alpha**)

Les paysages

- ✓ L'étagement de la végétation
- ✓ L'étagement de la vie
- ✓ Panorama et orientation

La flore

- ✓ La forêt
- ✓ Les conifères
- ✓ Les feuillus et les arbustes
- ✓ Les plantes
- ✓ L'exploitation forestière

La géologie

- ✓ La naissance des montagnes
- ✓ Erosion et phénomènes naturels
- ✓ Les différentes roches
- ✓ Les fossiles

5 – Sensibilisation à l'Eco-citoyenneté

- ✓ Etudier et comprendre la météo
- ✓ Recycler le papier
- ✓ Découvrir et exploiter les énergies naturelles
- ✓ Découvrir le recyclage des déchets
- ✓ Les énergies renouvelables au bout des doigts
- ✓ Land Art
- ✓ **Les abeilles (Ruche pédagogique)**

EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS ET ENSEIGNANTS

07h30	LEVER – Habillage
07h30 - 08h10	Petit-déjeuner
08h10 - 08h30	Le temps de la toilette , du rangement (faire son lit, plier le pyjama...)
08h30 - 11h50	Activités éducatives
12h00 - 13h00	Déjeuner
13h00 - 13h30	Temps calme
13h30 - 16h00	Activités éducatives
16h00 - 16h15	Goûter
16h15 - 17h30	Douche. Encadrement animateurs
17h30 - 18h45	Le temps de Classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi) Enseignants
18h45 - 19h00	Passage aux toilettes. Les enseignants descendent les enfants au réfectoire.
19h00 - 20h00	Diner
20h00 - 20h45	Veillée + Coucher
20h45	Le temps du repos. Extinction des lumières sauf jeudi soir ► 21h00

INFORMATIONS AUX PARENTS

Adresse : Ecole Départementale de Neige et d'Altitude – Quartier l'Adréchas – 06420 – LA COLMIANE-VALDEBLORE.

Tél. 04 93 02 83 42

Vos enfants vont vivre une expérience unique de « vie en collectivité » où l'apprentissage de l'autonomie et la rencontre d'autrui dans le respect de soi et des autres ont autant d'impacts que les apprentissages fondamentaux exigés au cours de leur scolarité.

A la Colmiane, ce sont 36 agents qui travaillent depuis des années avec des enfants.

C'est une équipe départementale de grande qualité où la sécurité morale et physique de votre enfant règne de jour comme de nuit.

Merci de lire ces quelques conseils afin que le séjour de votre enfant soit agréable pour tous :

1 Les équipements

a) Le linge / La valise

Marquez impérativement tout le linge.

Tissé et cousu ou thermocollé et cousu. (chaussettes, pulls, blouson, chaussures, sacs, valises...**sans oublier** le linge porté le jour de l'arrivée de votre enfant). Ce travail, outre le respect des missions réalisées au quotidien pour vos enfants, permettra d'éviter les pertes et facilitera ainsi la tâche des lingères. Le linge ne sera pas lavé sauf en cas d'accident (pipi..)

brosse à cheveux

Les brosses à cheveux doivent pouvoir remplir leur fonction, c'est-à-dire, **démêler** ; surtout pour les jeunes filles qui ont les cheveux longs.

a) Les pantoufles

Optez de préférence pour des pantoufles qui chaussent le pied (évitez les tongues par exemple).

2 Hygiène et santé

a) Renseignements sanitaires

Il est d'une importance capitale de remplir la fiche sanitaire avec soin et de fournir au départ de votre enfant les ordonnances nous autorisant à administrer tout traitement ainsi que les photocopies d'attestation CPAM et CMU à jour, si cette dernière n'est pas conforme les parents seront dans l'obligation de régler les honoraires.

Les traitements sont à remettre à l'enseignant pour une classe transplantée qui les remettra à l'assistante sanitaire le jour d'arrivée.

En cas d'allergie alimentaire sérieuse qui nécessite une organisation spécifique, vous êtes dans l'obligation de communiquer le P.A.I. dès l'inscription, à l'enseignant qui nous le transmettra au moins trois semaines avant le séjour avec les fiches sanitaires soigneusement remplies.

Merci de penser à fournir les produits ou aliments spécifiques (aliments sans sucre, sans gluten, sans arachide....).

b) Les enfants qui souffrent d'énurésie seront signalés par la famille et équipés en conséquence (**couches à prévoir par les parents**) cela pour éviter toute dégradation du matériel et embarras de l'enfant vis-à-vis des autres camarades. Le suivi est réalisé en toute discrétion.

c) L'altitude peut réserver bien des surprises : **il est important d'être à jour des soins dentaires** dès l'arrivée de l'enfant à l'école, au risque de développer une rage de dent.

En cas d'appel du médecin, la famille sera informée du diagnostic et des soins prodigués à l'enfant dès qu'ils seront connus de l'assistante sanitaire.

Le paiement des honoraires du médecin et les frais pharmaceutiques seront à régler dès réception du titre exécutoire de la Paierie Départementale à votre domicile (TRESOR PUBLIC)

La question d'autonomie

a) Au cours du séjour les enfants progressent en autonomie mais ne peuvent tout apprendre le 1er jour. Il est nécessaire de travailler en amont, et de les préparer progressivement à se laver seul (accepter le jet d'eau sur la tête, savonner le corps, les cheveux, bien se rincer).

b) Chapitre « poux »

Il est impératif de surveiller la présence de poux et de lentes afin de d'éviter toute contamination au sein de l'établissement. Dans le cas échéant, l'enfant devra suivre un traitement régulier sous la douche avec les autres enfants.

c) Les crèmes

La crème solaire est obligatoire et ne remplace en aucun cas la crème hydratante. Optez pour une crème hydratante visage et corps.

Attention :

Tout départ anticipé de l'école non consécutif à une hospitalisation ou maladie grave ne donne lieu à aucun remboursement.

En espérant que ces quelques recommandations vous rassureront sur notre professionnalisme et le sérieux de nos prestations.

Le Directeur

Thierry DECHAUD

Notez bien que les vêtements que l'enfant porte le jour du départ sont compris dans cette liste.

Dans un sac de voyage de taille moyenne

- 5 slips
- 5 paires de chaussettes hautes (pas
socquettes)
- 5 tricot de corps (ou tee-shirts)
- 1 collant
- 2 pyjamas
- 2 sous-pulls
- 2 pulls ou vêtements en laine polaire
- 2 pantalons
- 2 shorts ou pantacourts
- 1 jogging (haut et bas)
- 1 anorak (avec capuche)
- 1 paire de chaussures de sport
-
- 1 sac pour le linge sale
- 1 serviette de table (Valberg
uniquement)

- 1 drap de bain
- 1 petite serviette de toilette
- 1 charlotte pour la douche (filles
uniq.)

une trousse de toilette comprenant

- Brosse à dents + gobelet + dentifrice
- Peigne ou brosse à cheveux
- Gel shampooing/douche
- Shampooing « anti-poux »
- Crème hydratante visage/corps (pour le
soir)

**évitéz les récipients en verre
pour les produits de toilette :
plastique uniquement.**

Dans un sac à dos de taille moyenne (20 l.)

- 1 casquette
- 1 bonnet
- 1 coupe vent (type Kway)
- 1 paire de pantoufles
- 1 gourde
- 2 ou 3 paquets de mouchoirs
jetables
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 crème solaire « écran total » (pour le
jour)
- 1 baume à lèvres (stick)

et pour finir : 5 points très importants

❶ Chaque élément du trousseau doit porter le nom et le prénom de l'enfant.

❷ **Apposer sur la valise une étiquette blanche** marquée **F** pour les filles, et **G** pour les garçons

Comportant les mentions élève de
M.....

(nom)

(prénom)

(nom de l'enseignant)

❸ **Objets interdits** : lampes de poche, jeux électroniques, baladeurs, couteaux, friandises, nourriture, bijoux, coton-tiges.

❹ **Rangez les pantoufles** dans le sac à dos (pour être accessibles dès l'arrivée).

❺ **L'enfant doit participer** à la préparation de la valise afin de mieux reconnaître ses affaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30		Lever à 7h30, petit déjeuner, lit, chambre			
8h30	Activités de découverte	Activités de découverte	Activités de découverte	Activités de découverte	Activités de découverte
11h50	Déjeuner				
12h00	Temps Calme				
13h00	Activités de découverte	Activités de découverte	Activités de découverte	Activités de découverte	Voyage Retour
13h30					
16h00	Goûter, douches				
17h30	Etude				
18h45	Dîner				
19h00					
20h00	Veillée : Règles de vie	Veillée	Veillée	Veillée	
20h45	Coucher	Coucher	Coucher	Coucher	
21h00					

Enseignants seuls
Enseignants + animateurs
Animateurs seuls

Chaque enseignants, cela va de soi, est entièrement libre d'être présent à d'autres moments que ceux prévus dans ce tableau comme le stipule la circulaire E.Nn°99-136 du 21/09/99:
 « Le maître assure la mise en œuvre des activités par sa participation et sa présence effective. Il peut cependant être déchargé momentanément de la surveillance de groupes d'élèves confiée à des intervenants sous réserve qu'il réside sur le lieu d'hébergement, qu'il sache constamment où sont ses élèves, et en cas d'accident, il puisse être rapidement sur place »